

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°33 du 12 août 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 14 juin 2010

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 14 juin 2010

NOR D E F F 1 0 1 5 8 2 4 A

Texte modifié :

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 19 du 23 janvier 2010, texte n° 37 ; signalé au BOC 7/2010 ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 143 du 23 juin 2010, texte n° 27 ; signalé au BOC 33/2010.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 14 juin 2010 et à compter du 1^{er} août 2010, au tableau de l'article 1^{er} de l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre, la régie de recettes et d'avances instituée auprès de l'École militaire supérieure d'administration et de management de l'armée de terre, à Montpellier, est supprimée.